



**Ministère
de l'Éducation nationale**

WSE : C. B. M.



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

REPUBLIQUE

10 DEC. 2024 * 03 1 8 4 7

N° MEN/CAB/SG/DRH/DGPEC/BI/BT/h.b.m
Diamniadio, le

Analyse : Décision portant nomination de Surveillants Généraux-Mouvement national.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE LE MINISTRE ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 61-33 du 15 Juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée;
- Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement ,modifié;
- Vu le décret n° 91-1169 du 07 novembre 1991 créant des indemnités de sujétion au profit de certains fonctionnaires et agents de l'enseignement, modifié;
- Vu le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2024-939 du 05 avril 2024 portant nomination des ministres et secrétaires d'État et fixant la composition du Gouvernement
- Vu le décret n° 2024-940 du du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères;
- Vu le décret n° 2024-960 du du 05 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre de l'Education nationale;
- Vu les dossiers des intéressés;

DECIDE:

Article premier. -Le personnel enseignant ci-dessous désigné est nommé Surveillant Général conformément au tableau suivant:

IA Ziguinchor							
N°	Prénoms	NOM	Matricule	Lieu de service	Référence de l'OS	Référence de la prise de service	Date d'effet
IEF Bignona 1							
1	Amidou	BADJI	629853/G	LYCEE DE SINDIAN en remplacement de Alassane GOUDIABY, 617451/L, appelée à d'autres fonctions	3260/MEN/CAB/SG/DRH/DGPEC/Mob du 20/09/2023	23-057/MEN/IAZ/LDSB/Pro/ssb du 02/10/2023	02/10/2023
IEF Ziguinchor							
2	Ben Idriss	BADJI	627187/K	LYCEE EX CEM NIAGUIS en remplacement de Abdou Rahmane CAMARA, 621157/B, appelé à d'autres fonctions	00003260/MEN/CAB/SG/DRH/DGPEC/Mob du 20/09/2023	001.IAZG/LNGUI/PR/fc du 10/10/2023	10/10/2023

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

3	Sayenabou	DIATTA	626629/C	LYCEE DE KENIA poste créé.	00003260/MEN/CAB/SG/DRH/DG PEC/Mob du 20/09/2023	23-2794/IAZ/SG/BRH/IB/ABS du 03/10/2023	03/10/2023
4	Sidy Lamine	DOUMBÛYA	517815/A	CEM KANDIALANG en remplacement de Mamadou SADIO, 517529/A, appelé à d'autres fonctions	00003251/MEN/CAB/SG/DRH/DG PEC/Mob du 20/09/2023	23-2563/IEFZ/BGRH/MFM/mfm du 16/10/2023	02/10/2023
5	Birame	GOUDIABY	604675/F	LYCEE EX CEM NIAGUIS en remplacement de KOUMAYA DIEDHIOU, 504458/B, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite	00003260/MEN/CAB/SG/DRH/DG PEC/Mob du 20/09/2023	23-2773/IAZ/SG/BRH/IB/od 02/10/2023	02/10/2023
6	Mamadou	SADIO	517529/A	LYCEE DJIGNABO poste créé.	00003260/MEN/CAB/SG/DRH/DG PEC/Mob du 20/09/2023	23-3757/IAZ/SG/BRH/IB/ABS du 07/12/2023	02/10/2023

Article 2. -Les intéressés percevront l'indemnité de sujétion prévue par le décret 91-1169 du 07 novembre 1991 à compter des dates d'effet

Article 3. -La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MEN/SEPA
MEN/DC
MEN/SG
MEN/DRH
IA CONCERNÉES
INTÉRESSÉS
ARCHIVES/DAJLD
CHRONO



REPUBLICQUE DU SENEGAL
Le Ministre
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Moustapha Mamba GUIRASSY

2009

2009

2009

2009